

CONSIGNES POUR LA SEMAINE SAINTE 2020 AUX PRÊTRES, DIACRES, RELIGIEUX, RELIGIEUSES ET À TOUS LES FIDÈLES DU DIOCÈSE

Blois, le 2 avril 2020

Chers frères et sœurs, chers amis,

La Semaine Sainte est maintenant toute proche, mais les consignes des pouvoirs publics devant la pandémie ne peuvent pour le moment se relâcher, comme nous le savons tous.

Vous trouverez ci-dessous un complément à celles qui ont déjà été données précédemment.

1/ Le dimanche des Rameaux, **aucune bénédiction publique des rameaux** n'est autorisée dans le diocèse. Il n'est pas permis non plus de laisser du buis béni à la disposition des fidèles, pour des raisons sanitaires d'abord, mais aussi pour des raisons liturgiques, la mise à disposition du buis étant liée à la célébration liturgique elle-même.

Une bénédiction radiodiffusée aura lieu à 9 heures 45 pour tout le diocèse (voir le programme de la Semaine Sainte sur le site diocésain), et les paroisses pourront ensuite célébrer sans peuple la messe, en la diffusant là où ce sera possible auprès des paroissiens.

2/ La communion eucharistique et les confessions individuelles ne sont pas possibles non plus, sauf en danger de mort. Les fidèles sont invités à s'unir à la célébration eucharistique par une communion spirituelle et à faire un examen de conscience personnel en prenant la ferme résolution de confesser les péchés graves dès que les mesures de confinement seront levées.

N.B. Ces mesures ne sont pas limitées à la Semaine Sainte, et elles ne seront levées que lorsque la situation sanitaire le permettra.

3/ L'adoration au **Reposoir** du Jeudi Saint étant très liée à la célébration, elle ne sera pas ouverte au public.

4/ Le **Vendredi Saint**, on ajoutera à la prière universelle l'intention suivante :

IX b. Pour ceux qui souffrent en ce temps de pandémie

Prions pour tous ceux qui souffrent des conséquences de la pandémie actuelle : que Dieu notre Père accorde la santé aux malades, la force au personnel soignant, le réconfort aux familles et le salut à toutes les personnes qui ont trouvé la mort.

Tous prient en silence. Puis le prêtre dit :

Dieu éternel et tout-puissant, refuge de ceux qui souffrent, regarde avec compassion la détresse de tes enfants atteints par cette pandémie ; soulage la douleur des malades, donne la force à ceux qui les soignent, accueille dans ta paix ceux qui sont morts et, en ce temps d'épreuve, accorde à tous le réconfort de ta miséricorde. Par le Christ, notre Seigneur.

R/. Amen.

5/ À la Vigile pascale, il n'y aura pas de feu nouveau.

6/ Les sonneries de cloches habituelles sont, en revanche, vivement conseillées.

2^e MESSAGE DE L'ÉVÊQUE DE BLOIS AUX PRÊTRES, DIACRES, RELIGIEUX, RELIGIEUSES ET À TOUS LES FIDÈLES DU DIOCÈSE

Blois, le 17 mars 2020

Chers frères et sœurs, chers amis,

Suite aux mesures annoncées par le gouvernement, dans tout le diocèse de Blois à dater d'aujourd'hui :

1/ **Aucune messe** (dominicale, de semaine ou de funérailles) ne sera plus célébrée jusqu'à nouvel ordre en présence d'une assemblée, de quelque taille qu'elle soit.

L'obligation de participation à la messe dominicale est levée pour tous les fidèles du diocèse, mais ils sont invités à la suivre à la télévision ou à la radio et à faire une communion spirituelle.

Les prêtres sont invités à célébrer deux fois par semaine la messe « pour toute détresse » (formulaire n° 29).

2/ Les **églises** peuvent rester ouvertes, mais seulement pour la prière individuelle à distance les uns des autres.

3/ Les **confessions** doivent se dérouler dans un lieu permettant de garder une distance d'un mètre au moins, et sans se tenir face à face.

4/ Les scrutins des **catéchumènes** peuvent avoir lieu à tout moment, mais en présence du prêtre, de l'accompagnateur et du parrain ou de la marraine seulement.

5/ Les **baptêmes** et **mariages** ne sont plus possibles, sauf permission spéciale de l'évêque.

6/ Les **obsèques** restent permises dans les églises, mais seulement avec la famille proche répartie dans l'ensemble de l'église et sans messe.

Le rite de la bénédiction avec le goupillon sera accompli seulement par la personne qui préside. Les autres participants seront invités à s'avancer et à se signer (ou à s'incliner) devant le cercueil sans le toucher et sans faire usage du goupillon. On ne laissera pas l'eau et le bénitier à disposition.

On évitera aux personnes de plus de 70 ans d'avoir à conduire des célébrations d'obsèques.

7/ La **catéchèse** se fera à distance : le Service diocésain de la catéchèse et du catéchuménat mettra des outils à disposition ou renverra sur d'autres sites (en particulier celui du Service national de la catéchèse et du catéchuménat, SNCC).

8/ La **visite aux personnes âgées ou aux familles en deuil** peut se faire, mais sans contact (ne pas oublier de se munir de la déclaration « attestation de déplacement obligatoire » que l'on trouve sur le site du ministère de l'Intérieur). En dehors des cas d'urgence, on privilégiera les contacts téléphoniques.

Merci à tous de respecter scrupuleusement toutes ces consignes.

Comme nous le rapporte saint Jean dans son évangile, Jésus ressuscité peut nous rejoindre « toutes portes closes ».

En grande communion dans la prière, en particulier pour les personnes âgées ou isolées, les malades, les praticiens et le personnel soignant.

† Jean-Pierre Batut, évêque de Blois

**Seigneur,
en ces temps d'épreuve nous te confions notre diocèse et tous ses habitants.
Nous te rendons grâce pour tous les bienfaits dont tu nous as comblés,
nous te demandons pardon pour nos fautes
et nous te redisons notre foi et notre espérance.
Nous nous confions aussi à la prière des saints et des saintes que tu nous as
donnés,
en particulier saint Louis, roi de France,
le bienheureux Charles de Blois,
le bienheureux Daniel Brottier
et le bienheureux Christophe Lebreton.
Seigneur notre Dieu, lent à la colère et riche en miséricorde,
prends pitié de nous, sauve-nous.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.**

1^{er} MESSAGE DE L'ÉVÊQUE DE BLOIS AUX PRÊTRES, DIACRES, RELIGIEUX, RELIGIEUSES ET À TOUS LES FIDÈLES DU DIOCÈSE

Chers frères et sœurs,

De retour de la visite d'une partie des évêques de France à Rome où le Saint Père François fête aujourd'hui même le septième anniversaire de son élection, je vous communique des préconisations qui s'ajoutent à celles déjà adressées le 1^{er} mars aux prêtres et que vous retrouverez ci-dessous.

Suite aux mesures annoncées par les pouvoirs publics, il est demandé dans tout le diocèse de Blois d'observer les règles suivantes :

1/ Il n'y a pas pour le moment de raison de supprimer les messes, en particulier les messes dominicales. Toutefois l'assistance ne devra pas dépasser cent personnes. Pour cela, l'accès aux églises se fera par une seule porte et on comptera les fidèles.

2/ Les fidèles, dans toute la mesure du possible, se disposeront de manière à occuper un siège sur deux et une rangée sur deux.

3/ Les visites aux malades et aux personnes âgées, en EHPAD ou à domicile, sont suspendues jusqu'à nouvel ordre pour ne pas risquer de les mettre en danger. On prendra soin de garder contact avec elles fréquemment par téléphone.

4/ Ces personnes et toutes celles qui ne pourront prendre part à l'assemblée dominicale sont invitées à suivre la messe télévisée (émission « Le Jour du Seigneur » à 11 heures, KTO à 18h30) ou radiodiffusée (France Culture à 10 heures réécoutable en podcast) et à faire une communion spirituelle en union avec tout le diocèse. RCF 41 propose aussi des méditations quotidiennes de la Parole de Dieu, et le site du diocèse un commentaire de l'évangile du dimanche.

5/ La catéchèse des enfants est également suspendue jusqu'à la reprise des classes, et les réunions de tous ordres seront limitées au strict nécessaire.

J'invite les prêtres à célébrer au moins une fois par semaine la messe « en temps de troubles graves » prévue dans le Missel romain, et tous les baptisés à prier instamment pour que ce fléau s'éloigne de nous et ne touche pas des populations plus démunies encore que la nôtre, en Afrique par exemple.

Même s'il se déroule d'une manière très particulière, nous continuons à vivre ensemble le temps de grâce du Carême. En nous rapprochant de

Dieu, qu'il nous rapproche les uns des autres dans l'espérance du triomphe pascal. « Les yeux fixés sur Jésus-Christ, entrons dans le combat de Dieu ».

En grande communion dans la prière.

Blois, le 13 mars 2020

† Jean-Pierre Batut

(Rappel du message du 1^{er} mars)

CONSIGNES À OBSERVER PAR LES PRÊTRES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE

Afin de contribuer à la lutte contre l'épidémie de coronavirus et de suivre les recommandations du ministère de la Santé, je demande à l'ensemble des prêtres célébrant dans le diocèse de respecter les mesures suivantes :

- La communion sera donnée uniquement dans la main, et on expliquera aux fidèles qu'il n'est plus possible jusqu'à nouvel ordre de la donner sur la langue.*
- La pratique de la communion au calice est suspendue.*
- Les concélébrants communient uniquement par intinction.*
- L'invitation au geste de paix se fera toujours en demandant de s'abstenir de poignée de main. À titre de suggestion, on pourra dire : « En raison des circonstances, le geste de paix est simplifié : en vous tournant vers votre voisin pour échanger un sourire ou un signe de tête, donnez-vous la paix ».*
- Les bénitiers présents dans l'église resteront vides.*
- Pour le rite du lavabo, on utilisera de préférence une aiguière et de l'eau savonneuse. De même après avoir donné la communion, on se lavera les mains à l'eau savonneuse.*

Ces mesures entrent en vigueur dès maintenant.

J'invite chacun à avoir une attitude responsable devant ce phénomène, sans le surévaluer ni tomber dans des comportements obsessionnels, et à prier et faire prier à cette intention, qui n'est qu'une parmi tant d'autres.

Blois, le 1^{er} mars 2020.

† Jean-Pierre Batut, évêque de Blois

